

**MALGRÉ LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, LA CCI DES LANDES
POURSUIT SES ACTIONS DYNAMIQUES**

La CCI des Landes a tenu, le vendredi 27 mars, sa première Assemblée générale de l'année 2015. Outre le rappel des prélèvements de l'État qui la fragilisent financièrement, la CCI des Landes a aussi insisté sur les projets dynamiques à venir.

Une conjoncture toujours en berne

À l'occasion de l'Assemblée générale, le Président Philippe Jacquemain est revenu sur la situation de l'économie française qui a encore connu, en 2014, une croissance limitée à +0,4 % et une contraction de l'investissement. Le début d'année 2015 laisse toutefois entrevoir quelques améliorations avec une croissance de +1,1 % en 2015 et +1,7 % en 2016 (source OCDE) pour la France et de 1,4 % puis 2 % pour la zone euro. Si cela se concrétise, il s'agirait là d'une bonne nouvelle pour l'économie landaise qui travaille beaucoup sur les marchés européens.

En revanche, l'inquiétude reste de mise sur le terrain de l'emploi puisque, si le nombre de personnes à la recherche d'un emploi avait diminué en janvier dans les Landes, il est reparti à la hausse en février : +1,3 %, soit 256 personnes de plus que le mois précédent. Des préoccupations restent également prégnantes pour l'industrie du bois, le secteur du bâtiment et le commerce.

La CCI des Landes affaiblie financièrement mais toujours combattante

Ce rendez-vous statutaire a également permis de revenir sur le prélèvement, par l'État, de 500 M€ sur le fonds de roulement des CCI. Dans les Landes, le prélèvement atteint un montant de 2,4 M€. Le Président Philippe Jacquemain et le Directeur général, Michel Ducassé, ont rencontré le secrétaire d'État chargé des transports, Alain Vidalies, début mars pour lui faire part de cette situation qui pourrait entraver les investissements de la CCI des Landes. Ils ont également évoqué avec lui la question de la LGV pour laquelle la CCI des Landes milite toujours activement afin de favoriser le désenclavement des Landes et poursuivre son dynamisme. Les résultats de l'enquête publique devraient être connus en avril ; sur la base de ceux-ci, le Conseil d'État prendra la décision ou non de signer la déclaration d'utilité publique, qui laisse ensuite cinq ans pour réaliser les travaux.

La CCI des Landes en soutien à la protection des commerçants

En partenariat avec le groupement de gendarmerie des Landes, la CCI des Landes va contribuer au programme Vigie Entreprises 40 qui consiste à créer des alertes SMS pour prévenir commerçants, ou toute autre entreprise, susceptibles de subir les méfaits de malfrats.

Du nouveau pour les écoles de la CCI

En fin d'année 2014, une loi a instauré un nouveau statut pour les écoles des Chambre de Commerce et d'Industrie : Établissement d'Enseignement Supérieur Consulaire. Dans ce cadre, l'École Supérieure de Design des Landes (ESDL) pourrait évoluer vers ce statut et devenir une société anonyme.

Autre nouveauté, le cabinet d'architecte Moon Safari a partagé l'avant-projet du projet de rénovation d'un bâtiment de 2 400 m² sur le site du Technopôle du Marsan qui accueillera l'ESDL et l'École Supérieure de Management des Landes (ESML) à compter de la rentrée 2016. Le budget de l'opération est estimé à 4,3 M€.

Le crowdfunding *made in* CCI des Landes, c'est parti !

Thomas Wromann, co-fondateur de la plateforme Bulb in Town, leader du financement participatif de proximité, est intervenu pour présenter sa déclinaison locale, Bulb in Landes. En effet, afin d'encourager toutes les volontés d'entreprendre, la CCI des Landes étoffe son offre de financements et innove avec son propre outil de crowdfunding. Pour connaître l'éligibilité de leur dossier, les candidats au financement (porteurs de projet ou entrepreneurs qui souhaitent se développer) peuvent d'ores et déjà remplir le formulaire bit.ly/landescrowdfunding

